



## OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du 13ème congrès mondial de la FIPF (Fédération Internationale des Professeurs de Français) qui se tiendra à Durban en Afrique du Sud du 23 au 27 juillet 2012 l'Alliance française Paris Ile-de-France, la FIPF et la revue *Le français dans le monde* organisent le concours « **Le téléphone portable, c'est la classe !** ».

Le concours consiste en l'utilisation pédagogique du téléphone portable dans une séquence d'apprentissage avec sa classe.

## DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule jusqu'au vendredi 15 juin 2012, 23h59, heure de Paris.

Les résultats seront annoncés le 27 juillet 2012 lors de la clôture du Congrès de la FIPF, ainsi que sur les sites de la FIPF, de *Français dans le monde* et de l'Alliance française Paris Ile-de-France.

Les lauréats seront contactés par courrier électronique.

## MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à tous les professeurs de FLE : Alliances françaises, lycées, collèges, etc., toutes classes, tout âge, tous niveaux (de A1 à C2).

Toute participation doit se faire par Internet, à l'exclusion de tout autre moyen, notamment toute participation par voie postale est exclue.

Le concours consiste en l'intégration du téléphone portable avec sa classe :

- l'activité peut avoir lieu dans l'espace classe ou à l'extérieur
- sur une durée indéterminée
- une ou plusieurs des fonctionnalités du cellulaire peuvent être utilisées (son, image, écrit, vidéo, etc.)
- la connexion Internet ne sera pas prise en considération\*

\* *L'activité proposée pourra éventuellement avoir recours à la connexion Internet mais ne devra pas reposer principalement sur la possibilité d'une connexion. On privilégiera en premier lieu des activités pédagogiques s'appuyant sur d'autres fonctionnalités du téléphone portable.*

Pour participer, chaque enseignant de français devra envoyer son projet par courriel à [concours-profs@alliancefr.org](mailto:concours-profs@alliancefr.org), **avant le 15 juin 2012**. Le projet consiste en :

- une fiche pédagogique, à remplir selon le modèle proposé
- une photo de l'activité avec un groupe d'apprenants

L'envoi de la production des étudiants illustrant la fiche pédagogique constitue un atout supplémentaire (tout support accepté)

**Chaque document envoyé devra comporter les informations suivantes :  
NOM DU PAYS / NOM DU PROFESSEUR / NIVEAU CLASSE.**



## **GARANTIES**

---

Le participant garantit que sa contribution est originale, inédite, et qu'il dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur et des droits voisins) attachés à cette contribution aux fins de participer au concours.

Il déclare que la contribution ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette Contribution.

Notamment, le participant garantit que dans l'hypothèse où il aurait utilisé des extraits d'œuvres existantes, il a obtenu l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation.

De même, le participant garantit que dans l'hypothèse où une personne serait représentée dans la photographie (partie intégrante de la contribution), il a obtenu l'accord préalable de la personne au titre de la photographie.

Ainsi, les contributions ne devront pas contenir des éléments violant des droits de propriété intellectuelle, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation et réglementation française, cette liste n'étant pas limitative. Le participant garantit les sociétés organisatrices contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins.

Le participant, qui garantit avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires, accorde expressément aux sociétés organisatrices une licence gratuite, cessible et non exclusive d'accéder, d'utiliser, reproduire, représenter, diffuser, distribuer et publier la contribution sur le site du concours, pour le monde entier sans limitation de durée.

## **DESIGNATION**

---

Afin de départager les participants, un jury sera composé de représentants de la FIPF, du FDM et de l'AFPIF. Il sera co-présidé par Pascale de Schutyer Hualpa, directrice de l'Alliance française Paris Ile-de-France et par Jean-Pierre Cuq, Président de la FIPF.

Il se réunira la dernière semaine de juin 2012 pour délibérer.

Le jury prendra en compte :

- la créativité
- l'efficacité
- la pertinence de l'utilisation du cellulaire comme outil pour la mise en place d'une séquence pédagogique
- la facilité de mise en œuvre



## **DOTATIONS**

---

Les prix suivants seront attribués :

### **Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> prix :**

- une bourse d'études de deux semaines à l'Alliance française Paris Ile-de-France, avec le logement.

Cette bourse comprend :

1/ deux semaines de cours de français général intensif matin **OU** deux semaines de stage pédagogique d'été (à faire valoir entre septembre 2012 et août 2013) :

- Dans le cas des cours de français général intensif matin, les cours peuvent commencer tous les lundi matin (sauf pour les débutants complets ou les dates de sessions sont indiquées le site Internet : <http://www.alliancefr.org/infos-pratiques/calendrier>)

- Dans le cas des stages pédagogiques, les stages ouverts sont disponibles sur le site Internet : <http://www.alliancefr.org/enseignants-fle/formations/stages-pedagogiques-dete>

2/ l'hébergement en résidence deux étoiles pour toute la durée de la formation (en fonction des disponibilités et de la signature des conditions générales d'hébergement retenu).

*Valeur approximative estimée pour la formation et l'hébergement : 1 256€ (cours de français) ou 1 432€ (stage pédagogique)*

- un portrait dans la revue *Le français dans le monde*

### **Du 5<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> prix :**

- un abonnement d'un an à la revue *Le français dans le monde*  
*Valeur estimée : 105€*

### **Et du 1<sup>er</sup> au 15<sup>ème</sup> prix :**

- la publication de la fiche pédagogique et de la réalisation sur les sites Internet de l'Alliance française Paris Ile-de-France ([www.alliancefr.org](http://www.alliancefr.org)), du Français dans le monde (<http://www.fdlm.org/>) et de la FIPF (<http://fipf.org/>).

Le prix doit être accepté tel que remis, sans substitution, et aucun paiement en argent ne sera versé en remplacement du prix offert. Les gagnants des prix ne sont pas admissibles à recevoir la différence en argent entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative indiquée pour le prix, le cas échéant.

Les gagnants doivent être majeurs.

Les gagnants sont seuls responsables d'obtenir tous les documents de voyage requis, notamment les passeports et les visas nécessaires et de se conformer à toutes les conditions douanières et d'immigration.



Alliance Française  
Paris Ile de France

Alliance française Paris Ile-de-France

101 boulevard Raspail  
75270 Paris cedex 06  
Tel : + 33 (0)1.42.84.90.00  
Fax : +33 (0)1.42.84.91.00  
info@alliancefr.org - [www.alliancefr.org](http://www.alliancefr.org)

## REGLEMENT DU CONCOURS

*Le téléphone portable, c'est la  
classe !*

La société organisatrice n'est aucunement responsable s'il apparaît que les gagnants se voient refuser l'entrée en France pour quelque raison que ce soit, auquel cas, le prix leur sera retiré et sera réattribué au suppléant suivant l'ordre établi.

Les gagnants sont seuls responsables de prendre une assurance personnelle suffisante avant leur départ.

Toutes dépenses additionnelles non comprises dans la description du prix relèvent de la responsabilité des gagnants, à savoir mais sans s'y limiter : (les frais de transport aller retour /les frais d'acheminement aller retour depuis le domicile des gagnants jusqu'à l'hôtel, le coût du passeport, du visa, du certificat de vaccination, assurances, transports durant le séjour, repas, boissons, pourboires, taxes, achats effectués y compris dans les boutiques duty free, dépenses personnelles, visites touristiques ou excursions autres que celles incluses dans le Pass).

Dans l'éventualité où une portion du prix ne serait pas utilisée, aucune compensation ne sera octroyée au gagnant ou à la personne qui l'accompagne.

Le prix est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

Le gagnant ne pourra solliciter l'échange de son prix contre un autre prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Les questions supplémentaires doivent être adressées par courriel à l'adresse : [concours-profs@alliancefr.org](mailto:concours-profs@alliancefr.org)

